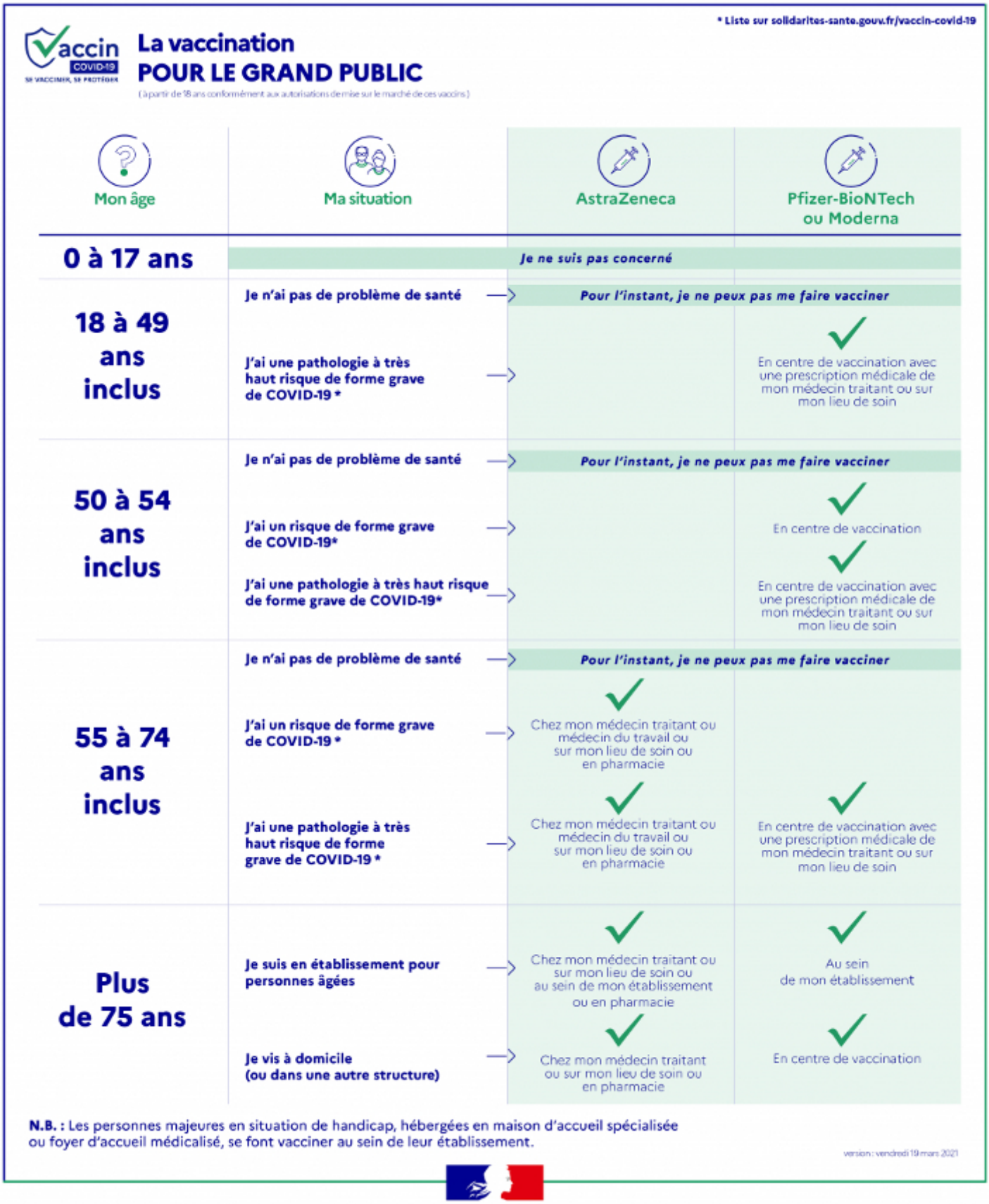
Covid-19 et vaccination : ce que nous savons au 25 mars 2021

Les dernières recommandations de la Haute Autorité de Santé ont conduit à une situation de « vide vaccinal » pour les personnes âgées de 50 à 54 ans à risque de développer une forme sévère de la Covid-19, comme c'est notamment le cas pour les personnes diabétiques. C'est pourquoi la Fédération Française des Diabétiques vous indiquait être pleinement mobilisée pour enjoindre les autorités de sécurité sanitaire à trouver une solution dans les meilleurs délais (voir notre communication « Covid-19 et vaccination : ce que nous savons au 23 mars 2021 »).

C'est désormais chose faite puisque le ministère des Solidarités et de la Santé, avec la Haute Autorité de Santé, ont indiqué que **les personnes de 50 à 54 ans, lorsqu'elles sont à risque de forme grave (diabète de type 1 et 2), peuvent bénéficier des vaccins Pfizer BioNtech ou Moderna.** La Fédération Française des Diabétiques se félicite de cette nouvelle positive.

Il reste désormais à trancher la question des personnes rentrant dans cette catégorie (50 à 54 ans) ayant déjà reçu une première dose du vaccin AstraZeneca. La Haute Autorité de Santé devrait se prononcer sur cette question dans les prochaines semaines. Nous ne manquerons pas de vous en informer. Dans tous les cas, la deuxième dose du vaccin AstraZeneca devant être prescrite dans un délai de 12 semaines, cela laisse le temps aux autorités de sécurité sanitaire d'analyser la question et les données scientifiques.

Nous rappelons par ailleurs que les personnes atteintes de diabète et d'une autre pathologie entre 18 et 49 ans peuvent bénéficier des vaccins Pfizer BioNtech ou Moderna.



Source : https://www.ameli.fr/paris/assure/covid-19/vaccination-contre-la-covid-19/qui-peut-se-faire-vacciner-quand-et-comment